

Dossier communal d'informations

à destination des acquéreurs et des locataires
de biens immobiliers sur les risques naturels
et technologiques

Commune de VIELLE SAINT GIrons

- ◆ Arrêté préfectoral
- ◆ Fiche synthétique communale
- ◆ Fiche état des risques
- ◆ Cartographie départementale du
risque sismique
- ◆ Plan



PRÉFECTURE DES LANDES

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DDTM/SCRPP/PRD 2011/n°203

Arrêté

RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS

SUR LA COMMUNE de VIELLE SAINT GIRONS

Le Préfet des Landes,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R125-23 à R 125-27 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4 et L.271-5 ;

Vu le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention des risques ;

Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 11 juin 2009 portant nomination du préfet des Landes, Monsieur Evence RICHARD ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DDTM/SCRPP/PRD/2011/N°159 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans le département des Landes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DDTM/SIAPE/PRD/2010 – 244 du 27/05/2010 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques sur la commune de VIELLE SAINT GIRONS ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer des Landes ;

ARRÊTE :

Article 1

Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de VIELLE SAINT GIRONS sont indiqués dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques auxquels la commune est exposée sur tout ou partie de son territoire,
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- la cartographie des zones exposées ou réglementées,
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en mairie de VIELLE SAINT GIRONS, préfecture, et sous-préfecture.

Le dossier d'informations est accessible sur le site Internet de la préfecture : <http://www.landes.pref.gouv.fr>

Article 2

Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du Code de l'environnement.

Article 3

Copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à Monsieur le Maire de la commune de VIELLE SAINT GIRONS et à la chambre interdépartementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie. Il sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département et sera mentionné dans un journal diffusé dans le département.

Article 4

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté DDTM/SIAPE/PRD/2010 – 244 du 27/05/2010.

Article 5

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet, le directeur départementale des territoires et de la mer, le maire de la commune de VIELLE SAINT GIRONS, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 6

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois.

Fait à Mont de Marsan, le 27 avril 2011

LE PRÉFET,

Evence RICHARD

Commune de **VIELLE SAINT GIRONS**

Information sur les risques naturels et technologiques majeurs pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

Fiche synthétique d'information sur le Risque technologique, objet du PPRT
approuvé

EXTRAITS CARTOGRAPHIQUES du PPRT approuvé par AP du 28 AVRIL 2010

DESCRIPTIF SOMMAIRE DU RISQUE

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques autour du site de la Société DRT (Dérivés Résiniques et Terpiniques) sur la commune de Vielle Saint Girons a été approuvé par le préfet des Landes le 28 avril 2010

Les principaux phénomènes dangereux sont liés au stockage, à la mise en oeuvre et à la manutention de liquides inflammables et de produits toxiques (BF3 trifluore de bore et de formol).

Le PPRT délimite:

- le périmètre d'exposition aux risques
- les zones dans lesquelles sont applicables , sur les biens futurs et existants:
 - .des interdictions
 - .des prescriptions
 - .des recommandations
- les mesures de protection des populations
- les mesures foncières dont 1 secteur d'expropriation

ZONAGE REGLEMENTAIRE DU PPRT

Le zonage réglementaire du PPRT est défini comme suit:

- Zone d'interdiction stricte représentée en rouge foncé R.
- Zone d'interdiction permettant des travaux d'entretien courant sur les bâtiments existant représentée en rouge clair r.
- Zone d'autorisation limitée comprenant 3 secteurs (B1,B2,L) représentée en bleue.
- Zone grise correspondant à l'emprise foncière clôturée de l'établissement DRT.
- Deux secteurs de délaissement De1 et De2.

Commune de VIELLE SAINT GIRONS

Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° DDTM/SCRPP/PRD 2011/n°203 du 27 avril 2011 mis à jour le

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles

[PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

		oui	non <input checked="" type="checkbox"/>
_____	date _____	aléa _____	
_____	date _____	aléa _____	
_____	date _____	aléa _____	
_____	date _____	aléa _____	
_____	date _____	aléa _____	
_____	date _____	aléa _____	
_____	date _____	aléa _____	

Les documents de référence sont :

_____ consultable sur Internet _____
 _____ consultable sur Internet _____
 _____ consultable sur Internet _____

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui non

PPRT DRT (approuvé)	date 28/04/2010	effet	Thermique, toxique et surpression
_____	_____	_____	_____
_____	date _____	effet	_____
_____	date _____	effet	_____

Les documents de référence sont :

PPRT associé à l'établissement DRT sur la commune de Vielle Saint Girons approuvé en date du 28/04/2010

_____ Consultable sur Internet

_____ Consultable sur Internet _____

_____ Consultable sur Internet _____

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

	Forte	Moyenne	Modérée	Faible	Très faible
La commune est située dans une zone de sismicité	zone 5	zone 4	zone 3	zone 2	Zone 1 <input checked="" type="checkbox"/>

pièces jointes

5. Cartographie

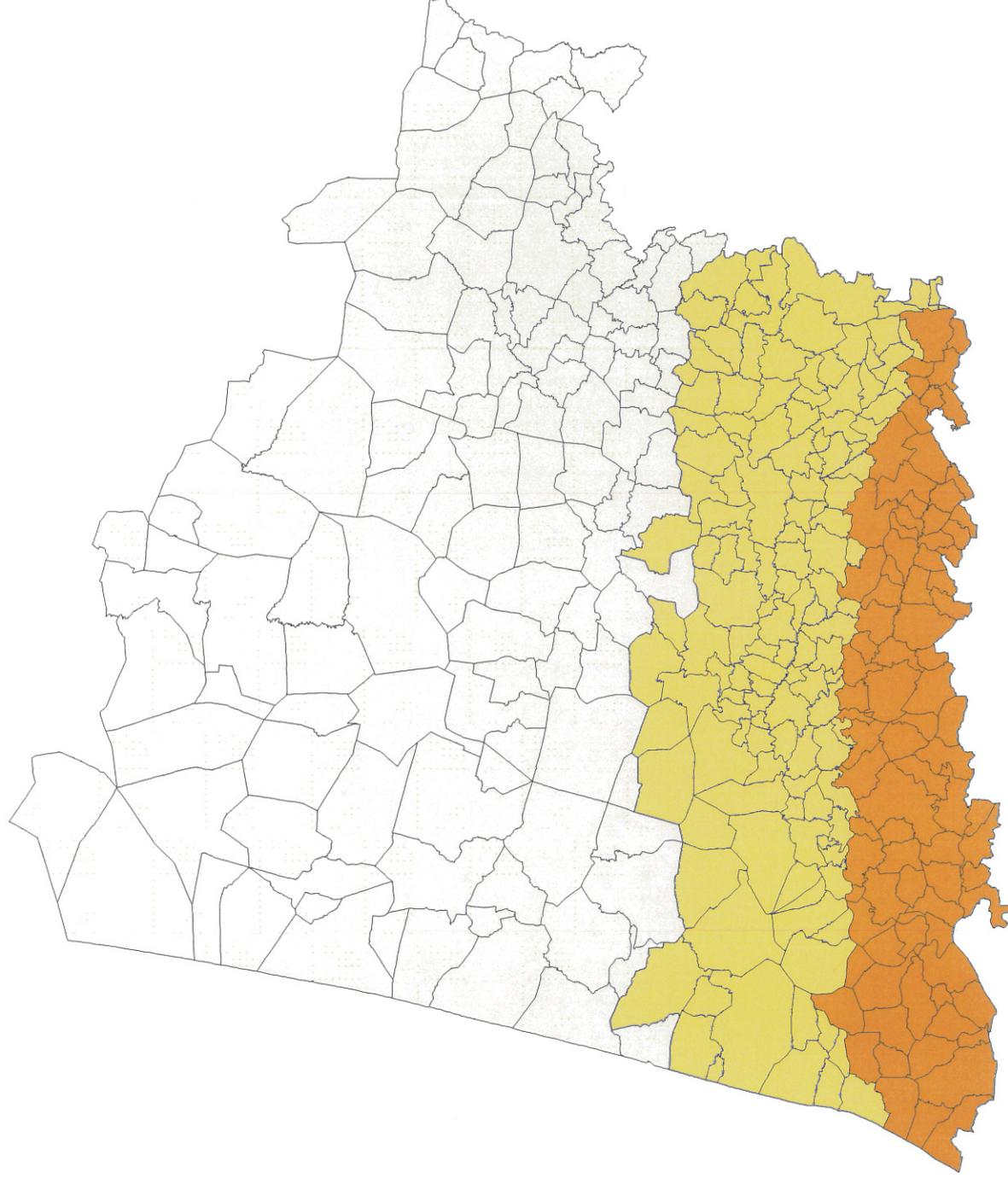
extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Périmètre réglementé du PPRT approuvé

6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Cartographie des zones exposées au risque sismique dans le département des LANDES

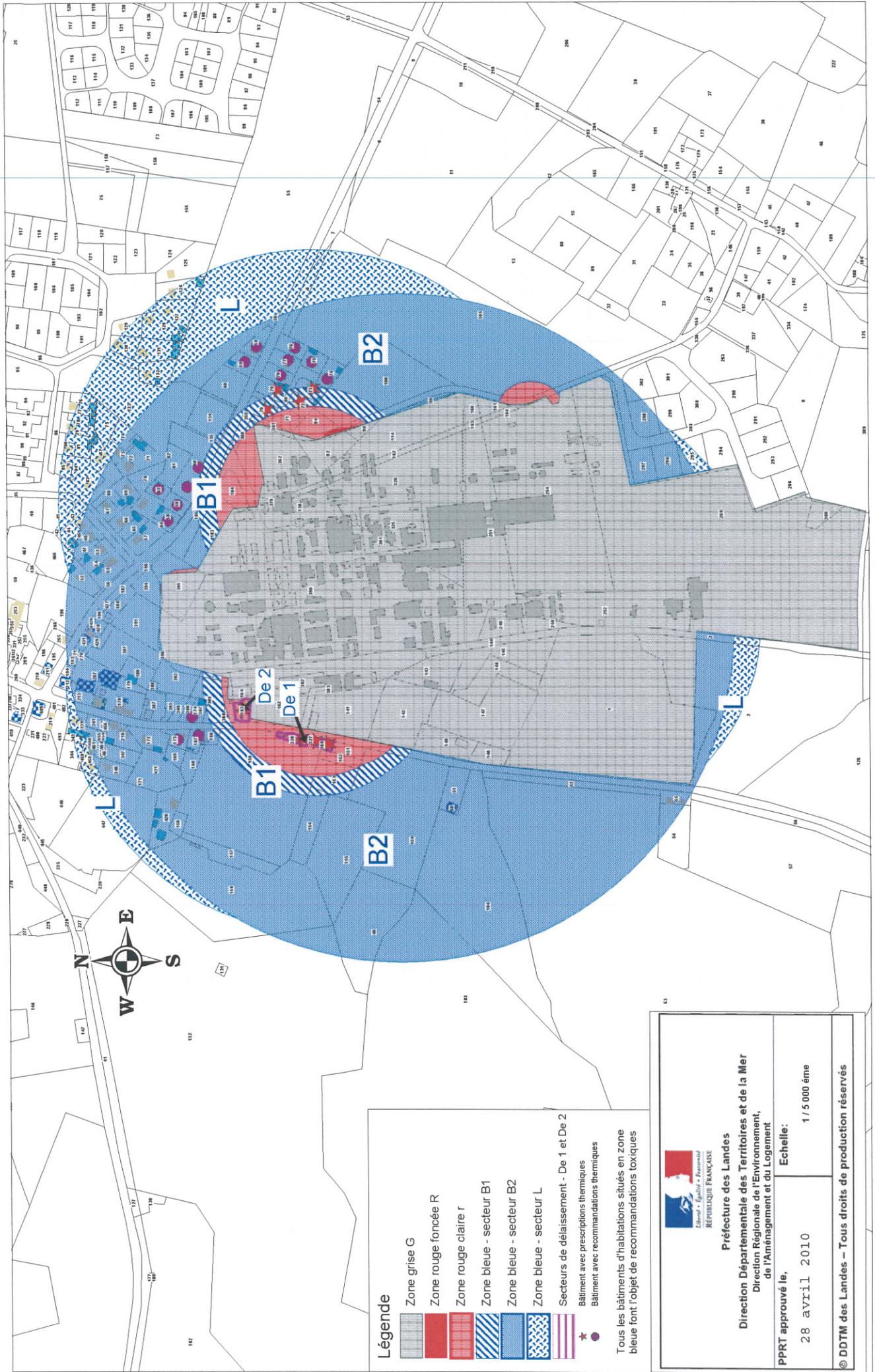


Légende

-  aléa très faible
-  aléa faible
-  aléa modéré

PPRT de la société DRT
 Vieille Saint Girons

3 - ZONAGE REGLEMENTAIRE



Légende

- Zone grise G
- Zone rouge foncée R
- Zone rouge claire r
- Zone bleue - secteur B1
- Zone bleue - secteur B2
- Zone bleue - secteur L
- Secteurs de délaissement - De 1 et De 2
- Bâtiment avec prescriptions thermiques
- Bâtiment avec recommandations thermiques

Tous les bâtiments d'habitations situés en zone bleue font l'objet de recommandations toxiques

Préfecture des Landes
 Direction Départementale des Territoires et de la Mer
 Direction Régionale de l'Environnement,
 de l'Aménagement et du Logement

PPRT approuvé le, 28 avril 2010

Echelle: 1/5 000 ème

© DDTM des Landes – Tous droits de production réservés